

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2023

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC27

présenté par

Mme Spillebout, Mme Piron, Mme Colboc, Mme Clapot, M. Ghomi, M. Midy, Mme Morel,
M. Travert, Mme Tiegna, M. Ledoux, M. Sizenstuhl, Mme Melchior, Mme Rilhac,
Mme Goetschy-Bolognese et Mme Heydel Grillere

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, après le mot :

« sociaux »

insérer les mots :

« , de la surinformation et de l'exposition aux fausses informations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les réseaux sociaux sont l'un des premiers vecteurs des fausses informations. Aussi, il convient d'étudier les conséquences de la surconsommation d'informations et de l'exposition aux fausses informations, en termes de citoyenneté et de santé publique.

L'éducation critique aux médias doit être une priorité nationale.